

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-047

L'an deux mille vingt cinq  
Le quatre novembre  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Éric BERTELOOT, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, M. Mickaël MAISTRE.

**Absents Excusés :** Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Odile VIX (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Jean-Pierre BETEND, M. Lucas THABUIS, Mme Angélique LENOBLE, M. Johan CHEVRIER.

**Absents :** M. Laurent VALLIER.

#### **Objet de la délibération : Projet de sécurisation des bois au-dessus de la RD 55 B, demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

M. le Maire expose,

Les parcelles forestières communales 124, 125, 126 et 127 (parcelles cadastrales A 1574, A 1592, A 1571, A 1580, A 1581, A 1572 - lieux-dits Chez Laitu, La Tovaciere et Le Creux Gollet) situées en bordure de la RD 55B font face à de nombreux débris d'arbres liés aux sécheresses et canicules de ces dernières années. Ces parcelles présentent par ailleurs un risque de chutes de pierres et blocs sur la RD 55B identifié comme tel par le Département.

L'ONF a recensé et signalé à la commune en 2023 une centaine de tiges (principalement d'épicéa) mortes ou débris susceptibles de tomber sur la RD 55B. Le Département a été sollicité à ce sujet et a indiqué qu'il revient à la commune propriétaire des bois d'entreprendre les travaux d'abattage et d'évacuation des bois en cause.

Ces arbres sont difficilement accessibles, situés sur des talus rocheux instables de plusieurs mètres de haut, et dans leur grande majorité de valeur économique nulle (faibles diamètres, bois morts). Leur abattage et enlèvement constituent donc des travaux nécessitant l'intervention d'une entreprise spécialisée dans les travaux en hauteur et non pas une coupe marchande.

Suite à la mise en place d'un Plan forêt par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie mi 2023, l'ONF propose à la commune de solliciter l'aide inscrite à l'axe 3 : « Subvention aux investissements matériels et travaux sylvicoles visant à réduire l'intensité et la fréquence des phénomènes naturels dangereux (glissements de terrain, éboulements et chutes de blocs, avalanches, inondations torrentielles...) ». Cette subvention couvre 80% du reste à charge des travaux.

Le montant estimatif des travaux transmis par l'ONF est le suivant : 68 105€ HT

Il comprend l'abattage et le débardage des arbres, le broyage sur place des débris et bois non valorisables, la mise à disposition de la commune des grumes valorisables, l'évacuation des matériaux issus des purges manuelles et le nettoyage de la chaussée en fin de tâche, ainsi que l'assistance technique à donneur d'ordre.

\*Les recettes de bois pour la commune sont estimées à 800 € maximum, à déduire du montant des travaux

\*Dépenses subventionnables : 67 305 € (réduction faite des éventuelles recettes de bois)

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-047

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ;
- **DE SOLLICITER** la demande de subvention d'un montant à hauteur de 80% du reste à charge des travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document s'y afférent.

Délibération votée à 1 abstention (M. Jean-Luc ARCADE) et 15 pour.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.

